

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05.04.2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, Mrs SAUVAGE et GEORGE, Adjointes
Mrs BUREL, DURAND, HOUE, PHILIPPE, TALFUMIER et Mmes HARDOIN, NAVARRE, RENAUD, ROBLIN et TUERO.

Absents excusés : L. ROZEC représentée par F. RENAUD et C. LEGAY représentée par P. TUERO

Secrétaire de séance : A. NAVARRE

Convocation du : 27.03.2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Approuve** les comptes administratifs (principal et assainissement) 2016 présentés par Mr SAUVAGE, Adjoint aux finances, Mr le Maire ne prenant pas part aux délibérations.
- **Approuve** les comptes de gestion (principal et assainissement) 2016 du trésorier de Coulommiers.
- **Vote et arrête** les résultats définitifs :

-du compte principal	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 242 684,22 €
	Résultat de clôture d'investissement	- 5 255,60 €
	Restes à réaliser dépenses	- 152 698,70 €
	Restes à réaliser recettes	+ 117 162,00 €
	Résultat définitif investissement	- 40 792,30 €
	Report en fonctionnement au 002	+ 201 891,92 €
	Report en investissement au 1068	+ 40 792,30 €
- de l'assainissement	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 194 213,40 €
	Résultat de clôture d'investissement	+ 280 418,16 €
	Report en fonctionnement au 002	+ 194 213,40 €
	Report en investissement au 001	+ 280 418,16 €

- **Vote à l'unanimité** l'augmentation des taux d'imposition des impôts locaux pour 2017 à 1,00%, à savoir :
 - T.H. 7,66 %
 - T.H.B. 16,67 %
 - T.F.N.B. 34,49 %
- **Vote** les subventions communales aux associations et au CCAS.

• **Adopte** à l'unanimité les budgets 2017 :

○ Principal :	fonctionnement recettes / dépenses à	1 039 486,92 €
	investissement recettes / dépenses à	571 061,47 €
○ Assainissement :	fonctionnement recettes / dépenses à	421 632,78 €
	investissement recettes / dépenses à	392 482,17 €

Approuve le programme de travaux et la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental appelée « Fonds d'Équipement Rural » pour un renforcement de voirie du hameau de l'Epauche et la 2^{ème} tranche du hameau de la Boulois, établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre D. JAKUBCZAK.

- **Accepte** la mise en place d'un dispositif de prévention de délinquance « voisins vigilants » permettant aux habitants de contribuer au renforcement de l'action de proximité.
- **Approuve** les statuts de la Communauté de Communes des 2 Morin.
- **Autorise** la commune à adhérer au groupement de commandes d'électricité proposé par le SDESM et **autorise** le Maire à signer l'acte constitutif le stipulant.
- **Accepte** les termes de l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes « Cit'Isol » en vue d'une isolation des combles de la mairie et des bâtiments scolaires y attenant.
- **S'oppose** à la modification du projet d'aménagement d'une liaison entre l'Autoroute A4 et la Route Nationale RN36 qui ne résout pas le problème d'engorgement de circulation à Bailly Romainvilliers.
- **Accepte** de remplacer « l'indice 1015 » base de calcul des indemnités des élus par l'indice brut terminal de la Fonction Publique, cela n'entraînant aucune modification sur le montant qui leur est versé.
- **Décide de créer** un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 28/35^{ème}.
- **Accepte** l'adhésion des communes de Nangis, Avon et Saint Fargeau Ponthierry au S.D.E.S.M.
- **Décide** de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics selon les critères du Trophée ZERO PHYT'Eau.

Le Maire informe :

- D'une prise d'arrêté s'opposant au transfert du pouvoir de police pour la compétence « assainissement » à la CC2M.
- De la prise en charge partielle de matériel pour la fête de la musique organisée par l'association Animation Loisirs.
- De la démission d'un agent administratif.
- De la présentation prochaine de l'étude du projet d'assainissement collectif au Montcel pour des travaux devant être réalisés en 2017/2018.

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 8 avril 2017
Le Maire, Alain BEAUFORT

